

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014**REUNION PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme ABAD-PERICK et Mme FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h 15'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 20 octobre ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur et M. PIRE, Député provincial Vice-Président qui arriveront avec un peu de retard.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- M. GILLON et Mme MAQUINAY auront un peu de retard

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Mme DERSELLE et M. OSSEMANN ne seront pas là aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Mmes MAUS et FRESON arriveront en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mme PIRMOLIN va arriver dans quelques instants.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Avant d'entamer nos réunions, je vous annonce le schéma des travaux qui occuperont notre semaine.

Aujourd'hui : examen des dossiers traditionnels ; ouverture de la discussion sur les documents budgétaires, y compris la note de politique générale.

Demain, date de clôture du dépôt des amendements budgétaires : poursuite de la discussion sur les documents budgétaires ; éventuellement, premières réponses des Députés aux interventions sur leurs compétences spécifiques.

Mercredi 22 octobre : suite des réponses des Députés aux interventions sur leurs compétences spécifiques et interventions des Chefs de groupe.

Jeudi 23 octobre : réponses du Collège provincial aux interventions budgétaires ; vote sur la 4ème série de modifications budgétaires 2014, la 4ème série d'emprunts de couverture extraordinaire 2014, les taxes 2015, le budget 2015 et la 1ère série d'emprunts de couverture extraordinaire 2015.

Je vous informe également que notre Député provincial – Président ne saura pas être parmi nous mercredi et que dès lors, si les questions pouvaient être posées aujourd'hui, si possible dans leur totalité de façon telle à ce que vous puissiez répondre demain.

Vous trouverez également sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de ce jour.

Dans un souci de respect de l'environnement et d'économie, je vous informe qu'en accord avec le Bureau, il vous est proposé, cette année, de commander la juste quantité de fournitures et cartons de vœux dont vous avez besoin. Un bon de commande a été déposé sur vos bancs à cet effet.

En espérant que cette démarche vous donnera entière satisfaction, je vous demande de bien vouloir rentrer ce bon de commande, dûment complété et signé, auprès du Service du Conseil, pour ce vendredi 24 octobre au plus tard.

Enfin, je vous informe que j'ai reçu un courrier du Président de l'Association des Provinces wallonnes m'informant de la tenue de leur colloque annuel, Paul-Emile, le mercredi 3 décembre à Namur. Les informations utiles relatives à cet événement vous seront communiquées prochainement.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2014.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2014.

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2014).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V. - Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial

Document 14-15/006 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste CDH-CSP pour le district d'Eupen – Arrondissement de Verviers – en remplacement de M. Daniel FRANZEN, démissionnaire.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour. Mesdames, Messieurs, nous avons aujourd'hui à procéder à la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial, appelé à siéger en remplacement d'un Conseiller provincial du District d'Eupen, M. Daniel FRANZEN, démissionnaire de la liste CDH-CSP.

Il va d'abord être procédé à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Verviers.

Elle sera composée de 7 membres, conformément aux articles 2 et 4 du R.O.I. : Mme Vinciane SOHET, Mme Sabine NANDRIN, M. Eric LOMBA, Mme Muriel BRODURE, M. Marc YERNA, M. Fabian CULOT et Mme Marie-Noëlle MOTTARD.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous allons suspendre nos travaux pendant quelques instants afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission. Elle voudra bien se réunir au Salon LOUIS XV.

* * *

Après cette interruption de séance, nous reprenons nos travaux. J'invite le rapporteur Mme Muriel BRODURE-WILLAIN à nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification pour l'Arrondissement de Verviers. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BRODURE-WILLAIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. M. le Président, Mme la Directrice générale, Mesdames les Conseillères provinciales, Messieurs les

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

Conseillers provinciaux.

Au nom de votre Commission spéciale de vérification composée, réunie en séance de ce jour, sous la présidence de M. Fabian CULOT et à laquelle assistaient Mme Vinciane SOHET, Mme Sabine NANDRIN, M. Eric LOMBA, M. Marc YERNA, Mme Marie-Noëlle MOTTARD et moi-même, j'ai l'honneur de faire rapport de la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de l'Arrondissement de Verviers du District d'Eupen, afin de pourvoir au remplacement de M. Daniel FRANZEN, démissionnaire.

Mme Anne MARENNE-LOISEAU née le 31 décembre 1961 et domiciliée à Hornweg à Eupen, est première suppléante en ordre utile de la liste CSP du District d'Eupen à laquelle appartenait M. Daniel FRANZEN.

Par courrier du 25 août 2014, Mme MARENNE-LOISEAU signifie au Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale. Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale d'Eupen, datée du 8 octobre 2014, que Mme Anne MARENNE-LOISEAU réunit bien les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales selon les articles L4142-1 et L2212/74 A81 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En conclusion et à l'unanimité votre Commission spéciale de vérification vous propose Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux d'admettre Mme Anne MARENNE-LOISEAU à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale. Bravo.

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie Mme la Conseillère provinciale. Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membre du Conseil provincial Madame Anne MARENNE-LOISEAU en remplacement de Daniel FRANZEN.

Je mets ces conclusions aux voix.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité des membres présents. Je vous remercie.

J'invite à présent notre nouveau membre à prêter le serment légal tout en vous rappelant que, pour pouvoir assister de plein droit aux séances du Conseil de la Communauté germanophone avec voix consultative, vous devez prêter le serment constitutionnel uniquement ou en premier lieu en langue allemande.

Mme MARENNE-LOISEAU (de son banc).- « Ich schwöre Treue dem König, Gehorsam der Verfassung und den Gesetzen des belgischen Volkes ». "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Danke Schön ! Je vous remercie Madame MARENNE-LOISEAU et je salue votre retour au sein de notre Assemblée !

Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans votre fonction de Conseillère provinciale.

Suite à l'installation de notre nouvelle collègue, diverses modifications ont été opérées dans la composition des commissions en ce qui concerne le groupe CDH-CSP.

Vous trouverez sur vos bancs, la nouvelle composition des commissions du Conseil, établie sur base des propositions formulées par le Chef de groupe concerné.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 14-15/016 : Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de Mme Evelyn JADIN, de MM. Daniel FRANZEN, Alfred MOCKEL et Roger SOBRY, anciens Conseillers provinciaux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 14-15/016). Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par consensus que le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les 5 résolutions.

Document 14-15/017 : Perspective d'acquisition de l'ancien Hôtel de Ville de Jemeppe, sis quai des Carmes, 46 à 4100 SERAING.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 14-15/017). Ce document a été examiné par la deuxième Commission et a soulevé plusieurs questions.

J'invite donc le rapporteur M. Christian GILBERT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GILBERT, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Messieurs les Députés, Chers Collègues.

La deuxième Commission s'est réunie le 15 octobre et a examiné le point 14-15/007, objet « Perspective d'acquisition de l'ancien Hôtel de Ville de Jemeppe, sis Quai des Carmes, 46 à Seraing ».

Ledit immeuble présente un intérêt dans le chef de la Province de Liège dès lors que par le bail du 22 août 1991, elle a déjà pris en location des locaux situés au troisième étage afin de les affecter à la Haute Ecole.

De plus, une partie importante de l'îlot est déjà propriété provinciale et affectée à l'Institut provincial d'Enseignement Secondaire et à un internat. L'îlot voisin est quant à lui dédié à la Haute Ecole.

Une telle acquisition permettrait en conséquence d'installer les bureaux de la Présidence de la Haute Ecole de la Province de Liège et d'aménager aux étages, des logements ERASMUS.

Les Services Techniques estiment la valeur réelle du bâtiment à 1.000.000 €.

Cinq Commissaires ont posé des questions. La première était « A combien avez-vous évalué les travaux ? ». A 3.000.000 €.

La deuxième question : « Le bien a-t-il été estimé par le Comité d'acquisition ou par un notaire ? ». Oui, cela a été fait et la valeur est de 1.400.000 €.

La troisième question : un Commissaire demande si on occupe déjà le bâtiment ? Oui, il y a déjà une convention et le troisième étage est déjà occupé par nos Services.

Une quatrième question : « combien de chambres Erasmus pourriez-vous créer ? ». 35.

Un Commissaire soulève la question de savoir si ce n'est pas plus intéressant de construire un nouveau bâtiment ? Il n'y a pas de terrain libre à l'endroit et que ce bâtiment-ci correspond bien aux transformations voulues et est dans le prolongement naturel des autres bâtiments existants.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

Donc, le vote s'est clôturé par 12 voix pour, 0 contre et 7 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/018 : Création de zones de parcage sur le site de l'IPES de Hesbaye à Waremme avec accès et remise en état de la rue E. de Sélys-Longchamps – Décompte final et travaux supplémentaires.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour complémentaire (document 14-15/018). Ce document a été examiné par la deuxième Commission et a soulevé une question.

J'invite le rapporteur M. Luc LEJEUNE à nous faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEJEUNE, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Voilà, la Commission de mercredi dernier avait donc ce point à l'ordre du jour. Il y a eu une question d'un Commissaire, à savoir : y a-t-il eu des travaux supplémentaires pour ce montant de 1.039 € de supplément ? Il lui est répondu qu'il y a bien eu des travaux supplémentaires mais que le dépassement de 1.039 € représente le déplacement par rapport à un montant d'adjudication, lui même majoré de 10 %.

La Commission s'est prononcée par 12 voix pour et 7 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/019 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions de marché – Haute Ecole de la Province de Liège – Site Glosesner – Travaux d’installation d’une chaudière biomasse et d’un stockage de granulés de bois, et d’intégration d’une cogénération ORC (projet BRICKER).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l’ordre du jour complémentaire (document 14-15/019). Ce document a été examiné par la deuxième Commission et a soulevé plusieurs questions.

J’invite le rapporteur Mme Sylvana CAROTA à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme CAROTA, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Directrice générale, chers Collègues.

La deuxième Commission s’est réunie le mercredi 15 de ce mois afin d’étudier le document 14-15/019.

Le Service provincial des Bâtiments a procédé à l’étude du projet d’installation d’une chaudière biomasse et d’un stockage de granulés de bois et d’intégration d’une cogénération dont l’estimation s’élève à 621.550 €. Ce montant est prévu au budget extraordinaire 2014.

Il s’agit ici de la deuxième phase du projet « BRICKER », la première phase constituant au remplacement du mur-rideau de la façade principale du bâtiment de la Haute Ecole de la Province de Liège.

Ce projet est subsidié par l’Union Européenne à concurrence de 125.250 € auxquels s’ajoute l’intervention directe de l’Union Européenne pour un montant de 260.000 € auprès d’un partenaire du projet chargé de la conception et de la réalisation du module de cogénération.

Un Commissaire demande s’il existe déjà un permis et s’inquiète de la qualité du bois utilisé pour les granulés.

Il lui est répondu que oui, il existe un permis mais qu’il faut le remettre à jour quant à la qualité du bois, il sera procédé à un appel d’offre public avec clauses environnementales.

Un autre Commissaire prend la parole et exprime sa satisfaction face à ce projet. Il demande s’il est possible d’avoir un document qui reprendrait toutes les phases du projet ce qui permettrait d’avoir une vue globale de celui-ci. Il lui est répondu dans l’affirmative mais en

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

tout cas que c'est à l'étude.

Enfin, un troisième Commissaire moins optimiste ne considère pas que les granulés soient un mode de chauffage très durable. Il fait remarquer que l'on consomme déjà 120 % de la capacité productive de notre pays.

Il nous est expliqué que ces granulés sont fabriqués avec des rejets de bois non utilisés dans la construction, des rémanents, des taillis mais qu'ils resteront bien sûr attentifs à l'origine de ces bois.

Le projet a été voté à 12 voix pour et 7 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/007 : Règlement relatif à la reconnaissance et au subventionnement annuel de Centres d'Expression et de Créativité – CEC.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 14-15/007). Ce document a été examiné par la troisième Commission et a soulevé une question.

J'invite le rapporteur, M. Jean-François CLOSE-LECOCQ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Ce document a été examiné en troisième Commission ce mardi 14 octobre. C'est un règlement relatif à la reconnaissance et au subventionnement annuel de Centres d'Expression et de Créativité, en abrégé CEC.

Il s'agit donc d'un nouveau règlement qui vise à une clarification à la fois dans la reconnaissance et dans le mode de calcul du subventionnement des Centres d'Expression et de Créativité.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

Ce règlement est simplement en réponse à une question une mise en application du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Le vote en Commission a été de 13 pour, 0 contre et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/010 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Etnik'Art ».

Document 14-15/022 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « RTC Télé-Liège » et « Télévesdre ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8 et 9 de l'ordre du jour (documents 14-15/010 et 14-15/022). Ces points ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission et ont soulevé plusieurs questions.

J'invite le rapporteur, Mme Myriam ABAD-PERICK à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Première Secrétaire.

Mme ABAD-PERICK, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est réunie ce 14 octobre concernant la demande d'un soutien de l'asbl « Etnik'Art », dossier 14-15/010.

Un Commissaire demande si cette asbl n'a pas eu des difficultés financières. Le Député lui répond que la manifestation est déjà passée et qu'elle a reçu d'autres subsides, notamment de la Région Wallonne.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

Concernant le dossier « Demande de soutien des asbl « RTC Téléliège et Télévesdre », un Commissaire demande des explications quant à la répartition des 50.000 €. Le Directeur lui répond que cela dépend du nombre d'abonnés, c'est-à-dire le chiffre d'audience, à savoir 70.000 pour Télévesdre et 315.000 pour RTC.

Votre troisième Commission vous propose donc d'adopter les deux points par 13 voix pour et 5 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Première Secrétaire. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 14-15/020 : Terre et Foyer SCRL – Assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2014 – Modifications statutaires.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour complémentaire (document 14-15/020). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 13 voix pour et 5 abstentions que la troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/021 : Règlement de subvention de production de courts métrages.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 14-15/021). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 13 voix pour et 5 abstentions que la troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/023 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Cœurs Ouverts ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 14-15/023). Comme annoncé lors de la réunion de la quatrième Commission, je vous informe que ce document est reporté à une prochaine séance du Conseil provincial.

Le Collège provincial souhaite en effet disposer d'un délai suffisant pour procéder à certaines vérifications.

Document 14-15/024 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Cité de l'Espoir ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 14-15/024). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 12 voix pour et 5 abstentions que la quatrième Commission vous propose de les adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/028 : Modifications à apporter au règlement relatif à l'octroi d'un soutien financier à des projets d'intégration des populations d'origine étrangère.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 14-15/028). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 8 voix pour et 5 abstentions que la quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/008 : Règlement fixant le statut administratif et pécuniaire du Directeur général provincial et du Directeur financier provincial

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 14-15/008). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 11 voix pour et 6 abstentions que la cinquième Commission vous

propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/009 : Approbation d'une convention en matière de Sports liant l'asbl « Tour de Wallonie Organisation » et la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 14-15/009). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 11 voix pour et 6 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/011 : Approbation des comptes de gestion provenant de différents legs pour l'année 2013.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 14-15/011). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 11 voix pour et 6 abstentions que la cinquième Commission vous

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les 12 résolutions.

Document 14-15/012 : Mise à disposition des communes de Welkenraedt et de Limbourg d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière de voirie communale.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour complémentaire (document 14-15/012). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 11 voix pour et 6 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/013 : Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un tracteur agricole pour les besoins de la Régie provinciale des Bâtiments.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 14-15/013). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 11 voix pour et 6 abstentions que la cinquième Commission vous propose des les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/014 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la S.A. Standard de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour complémentaire (document 14-15/014). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé plusieurs questions.

J'invite le rapporteur M. André STEIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. STEIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre cinquième Commission, réunie le 8 octobre a examiné le document 14-15/014 concernant un octroi de subvention en matière de sport, c'est la demande de soutien de la SA Standard de Liège. Il fallait que ça tombe sur moi ce rapport et à ce moment-ci mais enfin, ça a été fait in tempore non sine pectus, ce n'est pas dans le rapport mais bon...

Un Commissaire s'interroge sur le montant. Le Député l'informe qu'il s'agit d'un montant de 180.000 € mais à répartir sur les 4 années restantes de la mandature, donc ça fait 45.000 € au budget 2015.

Un autre Commissaire qui se dit qu'il est peut être supporter du Standard souhaiterait néanmoins obtenir plus de renseignements.

Il se demande si cette société commerciale a besoin de cette somme pour nouer les 2 bouts. Il se demande si on ne pourrait pas utiliser ces moyens à d'autres fins mais il signale que la question est simplement ouverte et ne souhaite pas de polémique.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

Le Député lui répond que lors d'une prochaine Commission un point pourrait être dédié à cette convention.

Il explique cependant déjà qu'il existe une tradition selon laquelle l'argent public ne finance pas les professionnels.

Mais dans le cadre de la formation des jeunes il faut utiliser certains événements comme une vitrine et qu'aussi, des retours existent comme dans le cadre directement de la formation des jeunes et aussi par l'octroi de places dont la majorité sont remises à des jeunes des académies et parce qu'ils sont jeunes, également accompagnés de leurs parents.

Il ajoute qu'il existe d'autres demandes dans d'autres sports, mais chaque fois lorsque la réponse est positive, les fonds sont affectés à la formation des jeunes et pas à des professionnels.

Le même Commissaire redemande si l'argent sert à financer l'organisation du championnat.

C'est non, il ne le pense pas mais dit-il, il faudrait avoir une réflexion sur l'estimation de l'efficacité de l'investissement et sur le lien entre le subside et l'académie.

Le Député marque son accord de principe, il ajoute que dans la convention de partenariat les nombreux retours et les nombreuses demandes signalées sont présentes.

Finalement, la proposition du Collège est approuvée par 11 voix pour, 0 contre et 6 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/015 : Désignation au 1^{er} septembre 2014 d'un receveur spécial des recettes pour l'Institut provincial d'Enseignement de promotion sociale de Verviers – Orientation technologique.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 14-15/015). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 11 voix pour et 6 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/025 : Enseignement de la Province de Liège : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché en vue de l'acquisition dans le cadre de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe dans l'Enseignement qualifiant et du plan l'équipement didactique, de matériel nécessaire au développement d'une simulation de clinique haute-fidélité en soins infirmiers pour les besoins de l'IPES Paramédical de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 14-15/025). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 10 voix pour et 6 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

Document 14-15/026 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Ligue francophone de Handball ».

Document 14-15/027 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Jumping International de Liège » – Prise en charge de frais et intervention financière dans le cadre de la 21ème édition du Jumping.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Points 23 et 24 de l'ordre du jour (documents 14-15/026 et 14-15/027). Ces deux documents ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Le document 14-15/027 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. Dominique DRION à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues, Madame la Directrice générale provinciale.

A l'occasion du débat sur ce dossier 14-15/027, une question est posée quant au libellé exact de l'intervention et conformément à la jurisprudence de notre Assemblée, le texte a été adapté et c'est donc bien l'octroi d'une subvention dont il est question.

Après cet intéressant débat, votre Commission, par 10 voix pour et 6 abstentions vous propose d'adopter le projet de résolution. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne le document 14-15/026, celui-ci n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 6 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 14-15/001 : Budget provincial 2014 – 4^{ème} série de modifications.

Document 14-15/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2014 – 4^{ème} série.

Document 14-15/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2015.

Document 14-15/004 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2015.

Document 14-15/005 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2015 – 1^{ère} série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 25, 26, 27, 28 et 29 de l'ordre du jour (documents 14-15/001, 14-15/002, 14-15/003, 14-15/004, 14-15/005).

Nous allons procéder à présent à l'ouverture des dossiers relatifs aux documents budgétaires 2014 et 2015, y compris la note de politique générale. A ce titre, ces points de l'ordre du jour actualisé ont été regroupés.

Ces cinq documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission. Les documents 14-15/003 et 004 ayant soulevé des remarques et des questions, j'invite le rapporteur Mme Valérie JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie ces 8 et 17 octobre 2014 afin de discuter de la perception des taxes provinciales et du projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2015.

Après présentation du budget 2015, de nombreuses questions ont été posées par différents Commissaires.

En prévision du saut d'index, l'indice pivot sera dépassé en 2015, sur quelle hypothèse avez-vous travaillé par rapport à l'indexation automatique des salaires ?

Il est répondu qu'il était prévu 2 % avant d'être informé par la Région Wallonne que ce serait 1,5%, on a maintenu les 2 % car il y a le plan nominations.

Est-il possible d'avoir l'évolution de la marge « personnel » en équivalent temps plein ? L'évolution du nombre ?

Un diagramme et des chiffres précis étaient disponibles lors de la commission du 17 octobre, on va y revenir plus tard et ce nombre a été maintenu.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

Il y a aussi une demande d'informations de l'incidence sur le budget de la mise en place de la « Régie autonome imprimerie ». La régie autonome est capitalisée à ce jour mais ne fonctionne pas encore. La Province n'aura jamais de recette sur cette Régie mais que des dépenses. On va y revenir par la suite également.

Est-ce que l'esquisse du dossier représente bien la future bibliothèque, centre de création ? Il est répondu que ce qui est dessiné a servi à compléter l'introduction du dossier à l'Europe, ça ne correspond pas à la réalité, ce n'est pas un plan d'architecte !

Quel est l'impact de l'augmentation des centimes additionnels ? Des graphiques seront disponibles le 17 octobre et quel est le montant prévu pour les parkings de délestage ? Combien de projets prévus ou en attente ?

Réponse : il y a 28 sites potentiels, 12 dossiers en cours, 3 mises en adjudication, 2 approuvés et 5 à étudier.

Quid du litige Belgacom au point de vue précompte immobilier ? Il y a un accord qui a été trouvé avec Belgacom plus les intérêts 7% indûment perçus. Le Fédéral prendra en charge les intérêts, la Région Wallonne une partie également. Il y a donc une division de ce qui reste à payer. Une provision de 5.000.000€ a été prise mais pas uniquement pour Belgacom.

Les discussions ont repris donc le 17 octobre. Une question est posée sur la taxe dépôt de mitrailles et les véhicules laissés à l'abandon. En 2014 et 2015, le montant inscrit au budget est de 12.500 euros, or en 2013, il était de 9.955 €. Le Commissaire s'interroge sur ce montant si faible et demande comment cette taxe est appliquée.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une taxe dont le rendement n'est pas exceptionnel. Elle dépend du recensement des Communes. Les Communes sont sollicitées chaque année pour effectuer celui-ci. Force est de constater que la plupart des recensements sont néants. Ces montants varient très fort d'une année à l'autre. Ils sont complètement aléatoires.

La Province demande à la Commune qu'elle fasse le relevé pour elle. La Commune le fait ou ne le fait pas. Est-ce que cela lui est demandé chaque année ? Oui.

Est-ce c'est plutôt administratif ou policier ce genre de constatation ? Une taxe en principe est faite pour faire rentrer de l'argent dans les caisses. Il s'agit d'une taxe dissuasive. On se rend compte qu'il s'agit de cas particuliers et très localement.

Lorsqu'on lit l'intitulé et le contenu de la taxe, selon certaines situations, celui qui organise ou qui gère un dépôt de mitrailles peut être exonéré si celui-ci n'est pas visible de la route.

Pensez-vous que celui est exonéré parce qu'il remplit les conditions ou parce qu'il y a un désintérêt ou manque d'intérêt ? Force est de constater qu'il y a plus de 50% de néant.

Un Commissaire demande s'il est possible d'avoir la liste des recensements des 5 dernières années et peut-elle être communiquée ? Il lui est répondu par l'affirmative.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

Le Député fait remarquer que ce montant ne va pas faire bouger le budget mais cette taxe est maintenue car il s'agit d'un outil supplémentaire aux Communes afin de faire régler l'ordre à l'intérieure de celles-ci. La Commune utilise ces outils pour régler les problèmes de voisinages important.

C'est par 11 voix pour et 6 abstention que ce point est approuvé.

S'en suit alors la discussion sur le budget. Le Député commence par répondre aux questions qui ont été posées à la Commission du 8 octobre.

En ce qui concerne l'évolution des dépenses en personnel, on constate que pour le personnel non enseignant, il est de 3.207 personnes au 30 juin 2013 et, au 30 juin 2014, il est de 3.170 personnes. En équivalents temps plein, cela représente 2.772 en juin 2013 et 2.811 en juin 2014.

La Province n'est pas en expansion mais il y a un contrôle de l'évolution du personnel. Il est réfléchi en cas de départ, du remplacement de l'agent.

En ce qui concerne l'impact de la création de la Régie autonome. Autonome veut dire que cette Régie ne comprend aucun membre du Collège provincial au CA, ni au Comité de Direction ni au Collège des Commissaires et que le seul endroit où la Province est représentée est l'AG à travers le Conseil provincial.

Au lieu de parler de dépenses, il est préférable de parler des 800.000 euros libérés en 2014 pour la participation au capital. Que donc, en cas de faillite de cette Régie autonome, ceux-ci seront récupérés et ça ne pas être considéré comme une dépense.

Pour l'impact de l'activité de la Régie sur le budget en 2015 et de sa collaboration, nécessaire avec la Province, ne peut être connu et apprécié à ce stade pour les motifs suivants : actuellement, si la régie est constituée sur le plan juridique, elle continue de se mettre en place sur le plan pratique : engagement de personnel, donc 2 personnes : un directeur et une employée, aménagement de locaux, estimation des frais de fonctionnement.

Ce n'est qu'une fois l'ensemble des paramètres « pratiques » mais également fiscaux connus ou susceptibles d'être valorisés qu'un plan financier définitif pourra être établi par les organes de gestion de la Régie.

Ce n'est également qu'une fois ce plan posé que la Régie pourra déterminer les bases financières sur lesquelles sa collaboration avec les Services provinciaux reposera (l'objectif étant bien sûr au final de faire mieux, moins cher ou à tout le moins à un prix aussi favorable que celui d'un tiers).

En 2015, la Régie ne pourra servir les besoins de la Province de Liège en matière d'édition des syllabus dès lors que celle-ci est toujours liée, jusqu'en 2015 inclus, par un marché public pluriannuel avec la société RICOH.

Au-delà de 2015, les organes de gestion de la Régie multiplieront les contacts, tant à

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

l'intérieur de la Province qu'au-delà de celle-ci, afin de cerner au mieux les besoins des acteurs susceptibles de pouvoir lui confier des ouvrages à éditer.

Rappelons à ce propos que la création de la Régie poursuivait, à travers la réalisation de son objectif social, les objectifs suivants : production des notes de cours traditionnelles au prix le plus bas, distribuées en interne par les services de la Régie ; production de manuels, avec attribution de droits d'auteurs, distribués en interne et diffusés à l'extérieur par les services de la Régie.

Possibilité d'intégrer la publication d'ouvrages occasionnels liés à des activités parallèles et susceptibles de promouvoir les actions provinciales auprès d'un grand public. Il n'y a donc pas d'impact si ce n'est au niveau du réglage de départ. Nous pourrions inviter par la suite le Président afin de faire un exposé des objectifs concrets.

Au terme de ces explications, il est demandé au Député s'il a le sentiment que nous recevrons en 2015, un plan financier de la Régie. Serions-nous amenés à verser une subvention complémentaire si les finances étaient trop courtes ? Nous aurons un plan financier à la fin du 1er semestre.

Par rapport à l'indexation des salaires, 1,5% est l'hypothèse de travail et vous avez pris 2 %. Est-il possible d'avoir, en fonction des décisions fédérales, une ventilation de l'indexation éventuelle de l'indice pivot en 2015 et une ventilation avec l'augmentation des échelles barémiques qui sont indépendantes évidemment ? Est-il possible d'avoir une ventilation de ces pourcentages ?

Le commentaire de la Cour des comptes sur le projet de budget 2015, notamment les dépenses en personnel ont été calculées sur base d'un index de 2 % au lieu de 1,5 % comme le recommande la circulaire budgétaire.

La différence est là, on nous demande 1,5% et on met 2 %, ce qui intègre l'augmentation éventuelle de l'index mais aussi l'évolution barémique.

Le Député répète qu'il a travaillé sur le même principe et que cette augmentation d'index n'a pas eu lieu en 14, elle est prévue en 2015. Ce qui a provoqué une non consommation de cette garantie qui représente 0.62 %.

Pourquoi n'a-t-on pas alors récupéré le tout ? Parce qu'entre le début et la fin de l'année il y a eu une modification des cotisations sociales sur les agents contractuels qui a été compensée par les recettes, le taux de cotisation actuel qui est de 5 % a été augmenté à 28%. Dépenses de personnel inattendues forcément. Sinon, si on s'en tient aux rémunérations, aux remboursements de traitements, là on est à 1.84 %.

Quel est l'impact sur le budget de l'augmentation des centimes additionnels du précompte immobilier à 750 ?

Un graphique est distribué, il s'agit d'une projection et montre une évolution en augmentation de 2011 à 2015. Sur le graphique, on voyait le précompte immobilier et on

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

voyait également les différentes taxes. On voit qu'il y a 177 millions 4 cents milles en 2015 et 173 millions 8 cents milles en 2014 et 160 millions en 2013. On a donc une meilleure vision par ce graphique.

Au niveau de la création de parking de délestage, combien de projets ont été rentrés par les Communes. Beaucoup, cela représente environ 7 pages. Il y a une subside à 75% avec un maximum de 100 000 euros par projet. Il est cité les Communes les plus avancées dans le projet.

Au terme des éléments de réponses apportés aux questions du 8 octobre, les questions plus générales sont posées.

Le Député propose que les Commissaires posent d'abord toutes leurs questions, il y répondra par la suite.

Un des Commissaires prend un article en exemple qui n'est peut être pas dans les compétences du Député mais la question plus générale qui en découle est bien de la compétence du Député des finances.

Il prend l'article page 202 : l'article 879 640754 « prime à l'installation de chauffe-eau solaires », le budget 2015. Budget 2014 : 650 000 euros. Le Commissaire imagine que le zéro vient du transfert de compétences en 2015, ce qui ne permet plus à la Province de mettre en œuvre cette prime.

De manière plus générale, le Fond des Provinces risque de diminuer de 9 600 000 euros au global. Le Commissaire voudrait savoir si on connaît déjà l'impact sur la Province de Liège dans cette diminution.

Si on fait l'addition de toutes les politiques qui ne seront plus menées parce qu'il y a transfert de compétences, connaît-on déjà le différentiel en positif ou négatif entre ce que nous n'allons pas recevoir et ce que nous ne dépenserons plus ?

Page 156 : article 764630 852, il y a une diminution assez importante au fil du temps des dépenses engagées en 2013 et au budget 2014 et 2015 au niveau des crédits mis à disposition et de la pratique sportive pour la promotion du sport.

La question est, soit on diminue très fortement ce type de crédit simplement, ou alors parce qu'on sait déjà identifier toute une série de subsides et les articles, ce qui, entre guillemets ce reliquat, peut être inférieur parce qu'on sait déjà affecter une série de montants avec des articles parce qu'ils seront connus en 2015 ?

Page 126 : article 752/640454 subsides pour le CRT, le Commissaire remarque qu'il y a un euro soit provisionnel ou symbolique, il voudrait savoir si c'est ventilé autrement ?

Page 136 : Service provincial de la Jeunesse : par rapport aux dépenses engagées en 2013, il y a une grande fluctuation et le budget 2014 et pas du tout de montant en dépenses obligatoires en 2015 et des dépenses facultatives du plus de 53 000 euros. Est-ce lié à une

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

politique volontariste de la Fédération Wallonie Bruxelles ou la Province a-t-elle décidé de diminuer un certain nombre d'interventions ?

Nous avons tous entendu dans la presse, les activités liées au passage du Tour de France en Belgique et l'accueil des étapes d'arrivée et de départ en Province de Liège. Le Commissaire pense sincèrement qu'il s'agit d'une bonne nouvelle. Ce qui est intéressant c'est de savoir en toute transparence les coûts et bénéfices ?

Il a cru comprendre en lisant la presse que le Président du Collège avait communiqué seul sur l'évènement ? Pourquoi le Député des Sports n'était-il pas présent puisqu'il s'agit d'une compétence importante ? Il souhaite savoir si les différents montants liés étaient prévus au budget 2015 comme par le passé et quels sont les articles concernés ?

Il serait intéressant au moment de l'évaluer, d'objectiver, d'externaliser et de sortir de la Province, finalement celui qui finance demande à un de ses organes d'évaluer si une dépense a eu un effet retour ? Est-ce qu'il est déjà prévu d'évaluer les effets retour pour discuter en toute transparence ? Et surtout, est-ce qu'il est déjà prévu de mettre en œuvre d'autres politiques par rapport au vélo ?

Par rapport à la circulaire budgétaire relative aux balises d'investissement concernant les emprunts de la Province et des entités consolidées, le ratio par habitant est de 35 euros si la balise est annuelle, le Commissaire voudrait savoir où l'on se situe par rapport à cette balise qui est de 210 euros si la balise est pluriannuelle.

Un autre Commissaire demande que l'on puisse l'éclairer, l'informer sur les normes européennes SEC 95 et 2010 s'il se pourrait que demain, nous ne puissions plus avoir de budget extraordinaire et que les dépenses d'investissement soient reprises au budget ordinaire ? Il demande à avoir l'explication un peu plus technique.

Quelles sont les perspectives de tous les para-provinciaux qui pourraient faire l'objet de certaines consolidations, les dettes d'investissement deviennent des dettes de fonctionnement ? Y a-t-il déjà des éléments ou des projections.

Ayant terminé le tour des questions, le Député répond alors à toutes les questions posées.

Au niveau des chauffe-eaux solaires, il y a un retour à la Région. S'il y a une diminution au niveau du budget, c'est effectivement parce qu'il y a un arrêt des dépenses au niveau du Fond des Provinces.

En ce qui concerne la diminution du Fond des Provinces, une circulaire viendra de la Région Wallonne mais on ne l'a pas encore.

La diminution serait de 9.600.000 € pour les 5 Provinces. En fonction des profils, ces 9.000.000 seraient répartis avec une clé de répartition. Le Fond des Provinces représente pour Liège 24,18 % en 2014, ce qui représente 37.000.000 d'euros. Cela représenterait une différence de 2.321.280 € s'il y a déduction, puis alors viendrait l'indexation.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

Pour la Province, un euro est un euro nous dit le Député. Par conséquent, des précautions utiles seront prises. Pour ce qui est de la comparaison avec les dépenses liées aux transferts, l'APW travaille dessus. Les premiers éléments posent questions, les tableaux ne sont pas tout à fait cohérents.

En ce qui concerne les subsides sportifs, la notion de « Crédit mis à la disposition du Collège provincial » est supprimée car il n'est pas attribué d'office au niveau du budget initial.

Au niveau des subsides, il s'agit de la même enveloppe à croissance zéro pour aider les clubs et fédérations. Le montant est diminué car il n'y a plus d'association identifiée dans les articles budgétaires précis.

Au niveau du CRT, un euro est inscrit en 2014 car il y a eu une discussion sur le déficit d'exploitation. Nous savons tous que l'AWIPH subventionne une partie mais pas le tout et que, donc, depuis quelques années il y a un déficit de 47.000 €. Il n'y a pas de subvention exceptionnelle et il y a une transformation de cette dette à plus d'un an en capital propre. Il n'y aura plus de dette, il s'agit ici d'un jeu d'écriture.

Au niveau de la Jeunesse, pourquoi y a-t-il une augmentation en 2013 ? Donc, une partie des associations ont répondu en termes de justification dans les délais.

Au niveau du Tour de France, au niveau de la communication, il y a un partenariat avec l'ASO. Le Président du Collège a dans ses missions les Grands Evénements, il est donc naturel qu'il n'y soit pas étranger.

Il existe une clause de confidentialité de la part de l'ASO qui doit être maintenue jusqu'au 22 octobre, date de la présentation à Paris.

Le Président du Collège a été interrogé de manière insistante, il a donc répondu à la presse. Il a par ailleurs informé le Député.

Un Commissaire insiste sur le coût de cet événement. Il existe une convention entre la Province et l'ASO pour l'arrivée et le départ. Le coût est de 350.000 €. Le Député insiste pour que le prix soit remis dans son contexte car le fonctionnement requière énormément de ressources humaines. La Province de Liège est sportive et a le savoir-faire de grands événements.

Si la Province bouge, on reconnaît effectivement qu'elle est compétence. S'il n'y a pas d'intervention de la Province, il n'y aura pas d'étape. Or le retour économique et l'état d'esprit sont positifs. Reconnaissons que beaucoup de personnes y assistent gratuitement sur le parcours, il ne faut pas toujours voir un retour en Euros.

Il y a pas mal de grands événements sportifs qui se préparent : au niveau de l'athlétisme, du tennis, du jumping, il peut y avoir des opportunités et la politique de la Province de Liège est de participer à ces grands événements. Tout cela est prévu au budget.

Tout au long de la législature, un effort est fait au niveau des grands événements

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

prévus au niveau du budget, cela ne choque en aucune manière la Cour des Comptes lorsqu'elle les examine.

Pour ce qui est de la Circulaire, elle ne concerne pas la Province puisque celle-ci n'est pas sous plan de gestion. Cette Circulaire, par contre, concerne beaucoup de Communes.

Un Commissaire demande à connaître le montant par habitant, même si la Province n'est pas concernée. Il faut donc faire le calcul des 35.000.000 par 1.200.000 habitants de la Province.

On ne peut pas non plus se comparer aux autres Provinces puisque chacune réalise des investissements différents.

Au niveau de la norme SEC 95 et 2010. Au niveau de la Déclaration de Politique générale, la question se pose de savoir de quoi à besoin la Province, de quels outils pour fonctionner par rapport à ses objectifs.

Les questions posées sont : combien cela va coûter ? Est-ce réalisable ? Combien de temps faut-il pour avoir les subsides ?

Lorsque la Province fait des simulations, elles ne sont pas toujours justes puisque la Province n'a pas toujours tous les éléments en main. La question est de savoir si elle peut payer tout en gardant les finances saines.

S'il y a des balises pour la Province qui sont contrôlées par la Cour des Comptes, c'est que celles-ci permettent à la Province de faire ces investissements.

On arrive alors au terme de toutes ces réponses et c'est par 10 voix pour et 6 abstentions que je vous propose d'adopter ce point.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 14-15/001, 002 et 005, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose donc de les adopter par 11 voix pour et 5 abstentions pour les documents 14-15/001 et 002 et par 10 voix pour et 6 abstentions pour le document 005.

J'ouvre la discussion générale, celle-ci se poursuivra demain. Mais je rappelle qu'il serait souhaitable que pour les questions posées au Député provincial – Président, les questions soient idéalement posées aujourd'hui de façon à ce qu'il puisse répondre lui-même demain faute de quoi, une réponse du Collège mercredi comme prévu.

Je prends note des intervenants pour aujourd'hui ? M. Gérard GEORGES, M. Fabian CULOT, M. José SPITS, M. Luc LEJEUNE, M. Alain DEFAYS et Mme Marie MONVILLE.

On va commencer par M. Gérard GEORGES. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

M. GEORGES, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Dans le cadre des travaux préparatoires au budget 2015, nous avons évoqué en première Commission, en deuxième Commission, en cinquième Commission le dossier appelé « Maison ERASMUS ».

La perspective d'acquisition de l'ancien Hôtel de Ville de Jemeppe situé au 46, Quai des Carmes à 4100 Seraing a fait l'objet d'un article budgétaire au budget extraordinaire de 3.500.000 €. Nous avons eu tout à l'heure un excellent rapport de notre collègue et nous avons voté à l'unanimité ce point, ce qui est fort fort encourageant.

Mais ce nouveau et excellent projet a dû, très certainement faire l'objet d'une importante étude préalable. Le Collège provincial peut-il nous énumérer et nous développer le détail des critères prioritaires qui ont été retenus lors de cette étude ?

Simplement, c'est une question qui, à mon humble avis, concerne plusieurs membres du Collège et donc, je vous remercie déjà pour les réponses qui seront apportées à mes différentes questions relatives donc à la « Maison ERASMUS ».

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Donc, maintenant, dans l'ordre de leur demande, M. CULOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues, Monsieur le Député- Président.

La Déclaration de Politique générale prévoit l'octroi d'avances de trésorerie aux Communes pour permettre d'étaler dans le temps les coûts engendrés par l'obligation qui leur est faite d'assurer, je cite « Le paiement des redevances dues à titre de quote-part dans les frais liés au fonctionnement des Services d'incendie pour les années 2007 à 2011 ».

Dans ce cadre là, j'aimerais, si vous le voulez bien, que vous puissiez peut être nous faire le point sur la réorganisation des zones de secours et les débats actuellement en cours, particulièrement auprès de Liège Europe Métropole.

Nous savons qu'un règlement devrait atterrir sur les bancs du Conseil dans les prochaines semaines mais peut être, dans le cadre du débat budgétaire et dans la mesure où cela a des conséquences pour le budget de notre Province, voilà, j'aimerais un point sur la situation et savoir quels sont les derniers débats auprès de Liège Europe Métropole et les lignes du règlement qui pourraient nous être présenté dans les prochaines semaines.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Maintenant, la parole est à M. José SPITS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

M. SPITS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Mes questions, j'en ai trois, s'adresseront d'abord au Député en charge de l'Agriculture. Monsieur le Député, Cher Robert puisque je sais que tu me répondras Cher José.

Depuis quelques années, j'ai pris l'habitude de vous questionner et notamment de vous informer, d'après les quelques informations que je peux humblement vous apporter sur l'état du parc fruitier haute tige du Pays de Herve.

Donc, ce parc est, comme vous le savez, la source unique de fruits qui sont utilisés par les siroperies et les fabricants locaux de jus artisanaux.

Or, aujourd'hui des problèmes subsistent et notre Groupe CDH-CSP vous propose des pistes de solutions à y apporter.

Le point pour lequel on a déjà beaucoup parlé ici c'est la rouille grillagée du poirier. Evidemment toutes les actions prises par la Province ont provoqué une prise de conscience utile et bénéfique au problème mais je vous encourage à poursuivre le travail pour éradiquer définitivement la maladie.

La dernière crise des fruits qu'on vient de connaître avec les problèmes de l'Ukraine a fait croire, en tout cas dans ce cadre là, à une chute des prix. C'est vrai que les prix ont chuté sur les fruits qui ne sont pas nécessairement ceux dont je parle mais il faut savoir que la crise n'a pas eu d'impact sur la valeur des fruits hautes tiges non traitées. Sur les fruits qui sont chaque fois utilisés comme je l'ai dit, dans les siroperies artisanales.

Malheureusement, de nombreuses personnes n'ont pas apporté leurs fruits dans les pressoirs croyant à cette chute des prix et par conséquent, je crois qu'il y a encore un énorme travail à faire au niveau de l'information, à réaliser notamment pour défendre notre patrimoine de produits du terroir et je sais que vous y êtes très sensible.

Enfin, la pénurie d'arbres hautes tiges a des répercussions évidentes, notamment dans le cadre des pommes douces qui sont très prisées pour la fabrication du sirop. Il y a vraiment un manque d'arbres de ce type au Pays de Herve et je vous encouragerais également à une nouvelle campagne de sensibilisation.

Enfin, comme proposition peut être un peu innovante et je sais que vous en avez également dans le cadre de vos conserveries, je suppose en tout cas et je présente via mon Groupe une proposition qui organiserait notamment une récolte itinérante de fruits. Il y a pas mal de gens qui n'ont pas l'occasion de les conduire aussi ou organiser, en collaboration avec les acteurs de terrain, ça il est clair qu'il faut les mettre dans le coup, la mise sur pied d'un pressoir itinérant.

Dans le même ordre d'idées, vous avez déjà eu l'occasion de faire la conserverie mobile et j'ai pu lire dans la déclaration de politique générale le projet de miellerie mobile. Je vous remercie en tout cas d'avance pour vos réponses.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

Tant que je suis ici, pour ne pas faire les trajets inutiles, ma deuxième intervention qui concerne toujours l'agriculture et le désherbage des abords des routes.

Comme je l'indique dans mon intervention, il est souvent enrichissant et intéressant d'aller à la recherche de nouvelles idées, parfois on invente des choses mais parfois, il suffit simplement d'ouvrir les yeux et c'est le cas notamment pas loin de chez soi, juste de l'autre côté de la frontière, quand on va dans cette belle ville de Maastricht, en ce qui me concerne ici dans ma proposition.

Celui qui passe la frontière pour se rendre à vélo ou à pied d'ailleurs, le long du Ravel dans cette agréable cité voisine, vous avez peut-être sûrement été interpellé par les troupeaux de moutons qui sont quasi en pleine ville et qui nettoient de manière écologique, et en toute sécurité pour les usagers de la route, les zones herbeuses jouxtant les routes et les pistes cyclables. J'ai d'ailleurs quelques photos si cela intéressait certains de les voir.

Le Groupe CDH-CSP demande tout simplement que La Province de Liège via son Service Agricole étudie la faisabilité de la mise sur pied d'un projet pilote identique et ce, évidemment en partenariat avec les Services Agricoles. Je sais que les bords de routes ne sont pas nécessairement directement liés aux compétences provinciales mais la Province qui aide les Communes pourrait ainsi mettre à la disposition des Communes cette forme bien sympathique et naturelle de désherbage des abords de routes.

Ca c'est ma deuxième intervention. Sachant que ça c'est pour le petit sourire, ça a aussi un impact sur le sommeil des riverains. Voilà.

L'intervention suivante s'adresse à l'ensemble du Collège et aussi, principalement à Mme la Députée FIRQUET en charge des Affaires Sociales.

Dans la presse de ce lundi 20 octobre, on peut lire que la situation financière du Terrain d'Aventures qui est une asbl de Verviers ne cesse de s'aggraver. Après 38 ans au service des enfants, cette asbl craint pour sa survie.

L'asbl est installé au cœur du quartier de Hodimont depuis 38 ans, c'est un lieu d'accueil extrascolaire qui dispose aussi d'une école de devoirs et qui éprouve de plus en plus de difficultés à joindre les deux bouts.

« Les rentrées se résument à des subsides pour l'école de devoirs et la mise à disposition d'un animateur temps plein par la Ville de Verviers. Malgré nos efforts, l'asbl vient de donner à titre conservatoire les préavis à l'ensemble du personnel », ce qu'on lisait dans la presse « Pour boucler le budget de 2014, nous devons trouver 10 000 euros avant la fin de l'année », précise encore le communiqué de presse du personnel.

Ce ne sont pas moins de 200 enfants issus du quartier hodimontois et de ses environs qui risquent d'en pâtir si le Terrain d'Aventures venait à fermer ses portes.

Le Terrain d'Aventures, qui a toujours su compter sur la générosité des donateurs, lance un nouvel appel à la population verviétoise, dans l'espoir de ne pas devoir tirer un trait

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

sur ses actions ludiques et importantes pour le quartier hodimontois.

Le Groupe CDH-CSP demande avec insistance que la Province de Liège se mobilise afin d'aider financièrement cette asbl. Il faut savoir que dans les 10.000 € qui sont demandés, si vous avez pu lire également la presse verwiétoise en tout cas, 5.000 € ont déjà été attribués par la Ville de Verviers donc si la Province pouvait avoir une petite quote-part, je crois qu'elle marquerait d'un trait utile cette action importante du Terrain d'Aventures hodimontois.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. La parole est à M. Luc LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEJEUNE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

J'avais cet après-midi deux interventions. Une première concerne les matières supracommunales, développement territorial et mobilité où, en fait, je vous propose deux courts extraits que j'ai trouvés dans la Déclaration de politique régionale.

On peut lire au chapitre « Mobilité » : « La mobilité doit être réfléchie dans sa globalité et notamment en termes d'accessibilité et d'efficacité économique et environnementale. Il s'agit de faciliter et d'optimiser les déplacements en coordonnant davantage les politiques de mobilité et de développement territorial (...). Le Gouvernement wallon entend coordonner les acteurs de mobilité au niveau supracommunal pour fournir un point d'information unique par zone territoriale, ».

Je vous livre un court extrait également de la note de l'APW, note de méthodologie pour la mise en œuvre de la Déclaration de politique régionale qui fait mention d'une nécessité de renforcer, par une concertation spécifique, l'approche supracommunale des projets territoriaux ainsi que le développement de partenariats entre Région, Provinces, communautés de territoire et communes.

Le développement de notre Région est un sujet à défis et enjeux fondamentaux. Des textes récents affirment la nécessité de jouer un rôle majeur à une échelle territorialement pertinente entre la Commune et la Région.

D'où ma question : le Groupe CDH/CSP interroge le Collège sur ce qui sera mis en œuvre par la Province. Va-t-on enfin rencontrer un modèle supracommunal où des décisions seront prises par des acteurs incontestés et incontestables, sans saupoudrage, dans l'intérêt et pour le bien-être du plus grand nombre ?

Je rejoins M. CULOT : pouvez-vous nous faire rapport sur l'état d'avancement des travaux de Liège Europe Métropole ? Pas particulièrement en ce qui concerne les zones de secours, oui c'est effectivement une question intéressante mais en ce qui concerne aussi tout le reste de l'approche supracommunale.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

J'avais une deuxième question qui vise plus particulièrement les partenariats Province-Communes au niveau des achats groupés où là aussi, je me suis inspiré de la Déclaration de politique régionale. « Le Gouvernement entend renforcer les partenariats avec les communes afin de permettre à ces dernières de répondre aux besoins des citoyens par l'organisation de certaines missions qu'elles ne peuvent prendre seules en charge. »

De la même façon, la note de méthodologie de l'APW confirme que « Les Provinces développent déjà des politiques de soutien aux communes, qui font l'objet d'accords de partenariats Communes-Province. Cette politique sera poursuivie et amplifiée en tenant compte des disponibilités financières et des priorités particulières à chaque Province. »

Nous le savons, la Province de Liège a déjà entamé le mouvement avec un certain nombre de marchés conjoints : digitalisation des Atlas vicinaux, marchés de fournitures de sel, de gaz, d'électricité, de mazout. Sans que la liste soit exhaustive, il y a aussi les DEA, les bornes de rechargement et le matériel de signalisation Covoitstop.

Donc, la proposition du Groupe CDH/CSP est qu'après évaluation des besoins des Communes, la Province poursuive sa politique d'achats groupés. Nous proposons par exemple, et toujours de façon non exhaustive, de tester les besoins, pour une centrale d'achat de pneus, de vêtements de travail, de radars préventifs ou de tout autre matériel qui pourrait être proposé dans le cadre d'une consultation d'une ou de plusieurs Communes, et pourquoi pas, tester les besoins des Communes par l'intermédiaire de la Conférence des Bourgmestres ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. La parole est maintenant à M. Alain DEFAYS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DEFAYS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame et Messieurs les Députés, Chers Collègues, Madame la Directrice générale provinciale.

Mon intervention s'articulera autour de trois points : le logement, le sport et l'agriculture.

Le logement : selon la DPR, les Provinces ont la possibilité de s'impliquer dans le logement des aînés. Il est évident que cette disposition pourrait à première vue entrer en contradiction avec le transfert aux Régions des compétences provinciales en matière de logement.

Cependant, sous le chapitre de la Déclaration de politique régionale consacré aux aînés, on peut lire à la page 47 et les suivantes que le Gouvernement wallon favorisera l'innovation en matière d'accueil des aînés et je cite : « ... les résidences-services médicalisées, les résidences-services acquiesitives, les coopératives immobilières intergénérationnelles notamment ». Il s'agit bien du secteur des aînés, de la santé et des affaires sociales et non du logement. La Province peut donc, à nos yeux, intervenir.

Comment ? Nous connaissons généralement deux types d'institutions capables

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

d'accueillir des seniors : les résidences-services qui ne sont pas toujours accessibles à tous les publics en raison des coûts élevés demandés aux résidents et les maisons de repos traditionnelles, qui sont des infrastructures souvent importantes accueillant un nombre élevé de résidents avec parfois une ambiance pas aussi familiale et conviviale que souhaitée.

Ces deux appréciations sont sans doute sans doute un peu caricaturales et ne s'appliquent évidemment pas du tout à chacune des institutions évoquées.

Par ailleurs, le Groupe CDH-CSP vous propose une troisième voie, inspirée du modèle développé, depuis de nombreuses années, en France et initié par les Syndicats des ouvriers agricoles de France.

De petites unités de vie, plus conviviales, plus familiales où la responsabilité des résidents s'inscrit dans une démarche de vie collective.

La Province de Liège pourrait rencontrer ceux qui, en région liégeoise, cherchent à implanter ce type d'institution avec, bien entendu, l'aide des pouvoirs publics, de la Province et des Communes intéressées.

Dans un premier temps, l'information pourrait être soumise pour examen à la commission la plus appropriée et j'ajoute qu'une institution Abbey Field à Lixhe fonctionne déjà à la grande satisfaction de chacun sur ces principes.

Les Agences Immobilières Sociales. Nous n'y échapperons pas Monsieur le Député !

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Je vous attendais Monsieur DEFAYS !

M. DEFAYS, Conseiller provincial (à la tribune).- Vous ne serez pas déçu ! Vous n'avez rien prévu au budget 2015 pour les AIS, c'était peut-être aller un peu vite en besogne.

En effet, le Ministre lui-même s'est exprimé à plusieurs reprises à ce sujet, et notamment lors de sa réponse à une question d'actualité posée dernièrement au Parlement wallon et dans laquelle il précisait que l'aide provinciale aux AIS pouvait être considérée comme un subside alternatif. Et je pense que vous avez, vous-même avec une autre de vos fonctions, assisté à une réunion où ce même Ministre du Logement a confirmé et tenu ces mêmes propos.

Monsieur le Député, je vous invite donc, et le groupe CDH/CSP, à inscrire un montant à l'article budgétaire relatif à l'aide à apporter aux AIS et à l'augmenter de manière substantielle. Chaque année, je vous réitère ma demande mais, à chaque fois, vous ne l'entendez pas. J'espère qu'aujourd'hui mes propos arriveront à vos oreilles.

Le sport. On ne peut évidemment que se réjouir à nouveau du Passage du Tour de France en terre liégeoise en 2015. Je suppose, dès lors, Monsieur le Député, que la Région Wallonne va être sollicitée pour nous soutenir et si ce n'est déjà fait, votre demande sera certainement, j'en suis sûr, bien accueillie.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

Par contre, en ce qui concerne le « Pôle Ballon », vous nous avez déçus. Pas pour l'initiative en tant que telle bien entendu, mais pour son implantation. Je sais que la Ville de Waremme vous est très chère et c'est bien légitime, mais pourquoi ne pas s'appuyer sur un grand club de la région, le BC Liège par exemple, qui évolue, par ailleurs, dans une salle où la Province occupe une place importante et qui a une expérience reconnue en matière de formation des jeunes ?

Pouvez-vous, Monsieur le Député, nous donner les raisons pour lesquelles vous avez choisi d'implanter ce « Pôle Ballon » à Waremme ?

Troisième point : l'agriculture. Je voudrais évoquer ici l'avenir de deux institutions agricoles de notre Province.

Le Centre provincial liégeois d'insémination artificielle porcine à Hermalle-sous-Argenteau. Voilà un centre dont la réputation du travail fourni par un personnel performant n'est plus à faire. Par contre, la vente des doses est en chute libre, les pertes s'accumulent et malgré plusieurs initiatives intéressantes, l'avenir est sombre pour ne pas dire plus.

Là aussi, nous devons nous efforcer de travailler en partenariat avec la Région Wallonne, au travers de la filière porc, afin que l'expertise de ce Centre ne soit pas perdue.

Monsieur le Député, envisagez-vous dans cet esprit, des rencontres avec les responsables wallons en charge de l'agriculture, dont le Ministre, pour évoluer dans cette direction ?

Deuxième point à l'agriculture, la Ferme de Jevoumont. Cette ferme, nous semble-t-il, doit retrouver sa vocation première de ferme pédagogique pour les étudiants de La Reid et pour les agriculteurs, et pour ce faire, rejoindre le département « enseignement ».

Les agriculteurs doivent aussi pouvoir y trouver une aide en conseils et en expertise. Ce débat a eu lieu à plusieurs reprises lors des conseils d'administration du Centre Provincial de Productions Animales. Ce transfert permettrait, en outre, que la ferme s'inscrive dans les cinq axes prioritaires retenus par notre Province et je ne doute pas que les aides à la ferme n'aient pas à en souffrir.

Pouvez-vous, Monsieur le Député, nous rassurer quant à l'avenir de ces deux outils, qui doit pouvoir être assuré dans la direction indiquée pour ne pas perdre les qualités et l'expertise que les uns et les autres ont en matière d'agriculture.

Je vous remercie de votre attention

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne à parole maintenant à Mme Marie MONVILLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame et Messieurs les Députés, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

Ma première intervention concerne Madame la Députée FIRQUET. La Note de politique générale de la Province de Liège fait de l'accompagnement des familles en difficulté avec des enfants en bas âge une priorité. La Province se montre déjà active mais entend continuer à diversifier ses actions, notamment en matière de soutien à la parentalité.

Le projet « Capsules de bonheur » propose des ateliers d'éveil pour parents et enfants. C'est initiative est à souligner mais touche-t-elle le public le plus vulnérable ?

Les milieux les plus défavorisés vivent souvent dans l'isolement. Les nourrissons qui grandissent dans ce contexte sont souvent moins stimulés et susceptibles de rencontrer davantage de problèmes durant leur évolution.

Des interventions précoces à domicile permettent d'agir directement sur les compétences parentales et stimuler les bébés, notamment à travers le massage et le jeu.

Le Centre d'Aide à Domicile de la Province de Liège propose déjà un accompagnement et un soutien à la parentalité auprès des familles en situation de vulnérabilité. Ne pourrait-on pas diversifier son action en proposant également des séances de psychomotricité relationnelle pour les tout-petits, à l'instar du projet « Seconde Peau » développé par plusieurs opérateurs liégeois.

L'objectif étant de réduire les inégalités sociales et de veiller au développement optimal de l'enfant négligé dès ses premiers mois de vie et ce, en vue de son intégration sociale future.

Ma seconde intervention concerne le Centre Médical Hélicopté de Bra-sur-Lienne. On en a déjà parlé, que ce soit en Commission ou ici à la tribune.

Cette asbl qui fait de l'urgence médicale dans les zones rurales sa priorité joue un rôle essentiel en termes de santé publique. Des 1089 missions comptabilisées en 2013, 730 réquisitions émanaient du service 122 de Liège.

La priorité de ce service est d'obtenir une reconnaissance au niveau fédéral. Les tentatives, nombreuses, n'ont jusqu'à ce jour pas abouti. A l'heure actuelle, les conditions d'agrément d'un service médical urgent hélicopté ne sont pas fixées, son financement par le SPF Santé publique non plus.

L'aide médicale urgente hélicoptée a un coût élevé, 3 millions d'euros/an, mais elle permet de sauver de nombreuses vies grâce à la qualité et la rapidité de l'intervention médicale. Sans la solidarité, ce centre ne pourrait poursuivre sa mission. L'affiliation couvre près de 50 % des dépenses de l'asbl. Actuellement, le soutien des services publics dépasse à peine les 6%.

La Province a toujours soutenu cette asbl qui bénéficie d'un subside annuel de 52.000 euros.

Le Groupe CDH-CSP pense que la Province de Liège, en concertation avec la Province du Luxembourg, devrait s'engager davantage :

SEANCE PUBLIQUE DU 20 OCTOBRE 2014

Premièrement, utiliser ses canaux de communication pour soutenir les actions du CMH et encourager l'affiliation. Une campagne de sensibilisation via le trimestriel « Notre Province » pourrait être envisagée.

Deuxièmement, soutenir la démarche du CMH auprès du Fédéral.

Troisièmement, dans la mesure des crédits disponibles, offrir au CMH un subside exceptionnel l'aidant à concrétiser le projet de réaménagement de son infrastructure. En effet, un investissement de 234.280 euros TVAC visant la séparation de la gestion administrative et de la gestion opérationnelle est programmé en 2015.

Enfin, nous aurions aussi aimé connaître la liste des infrastructures provinciales permettant à l'hélicoptère du CMH de se poser en toute sécurité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention pour aujourd'hui ? Personne. On continuera donc demain et les premières réponses du Collège provincial, notamment du Député provincial – Président André GILLES sur tout ce qui est supracommunalité et autre, demain, de façon telle à ce qu'on puisse avoir un complément d'information complet sur ce sujet.

XIV. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2014, je le déclare approuvé.

XV.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Nous nous retrouvons dès demain, mardi 21 octobre 2014 à 15H00 pour la prochaine réunion du Conseil provincial.

La réunion publique est levée à 16 H 50 '.